

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite\\_001-7-chem | Accusation. Inquisition](#) [Item](#)**J.-Ph. Lévy. La hiérarchie des preuves, 1939. | La condamnation de l'ordalie par le droit savant [?] au Moyen Âge.**

## **J.-Ph. Lévy. La hiérarchie des preuves, 1939. | La condamnation de l'ordalie par le droit savant [?] au Moyen Âge.**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb001\_f0124

SourceBoite\_001-7-chem | Accusation. Inquisition

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lévy, Jean-Philippe](#)

Références bibliographiques[Lévy, La hierarchie des preuves dans le droit savant du Moyen Âge: depuis la Renaissance du droit romain jusqu'à la fin du XIVE siècle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32381399s>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

## **Données de data.bnf.fr**

AUTEUR : Lévy, Jean-Philippe (1912-06-14 -- 1912-06-14)

TITRE

La Hiérarchie des preuves dans le droit savant du Moyen-Age, depuis la Renaissance du droit romain jusqu'à la fin du XIVE siècle

LIEU DE PUBLICATION Paris, librairie du Recueil Sirey

DATE

1939

EDITEUR

Paris, librairie du Recueil Sirey , 1939. In-4°, 176 p. [Don 221121] -VIIa-



J. Ph. Levy  
La hiérarchie du pape.  
1939

124

La condamnation de Corstius par le concile  
ou M.A

- L'Eglise avait condamné Corstius par le concile  
universel que Corstius lui-même venait de traduire  
(SS A vit, Cassiodore). Agobard, archevêque de Lyon,  
le pape Nicolas I<sup>er</sup> et Étienne V venaient à bout

- Puis par le pape & l'Église catholique. Des conciles  
également au XI<sup>e</sup>. Les hérésies de l'époque  
ecclésiastique y eurent recours.

- A fin du XI<sup>e</sup>, début du XII<sup>e</sup> y avait Chartré  
à une autre hérésie. Il recommande aux clercs  
de ne pas y avoir recours

- mais que la chose est faite de tout en  
un seul coup

- mais que Corstius l'a en son domaine  
l'usage

- mais que c'est un autre concile

- mais que elle n'est de nature politique:  
elle peut du moment, et aboutit à quelque

Cependant, il recommande Corstius à tous ces  
le concile n'est pas un concile, mais on le reconnaît  
comme un concile.

- Au milieu du XII<sup>e</sup>, Gratien (caus II, qu. 5)  
cite le concile pontifical qui condamne  
Corstius; et ceux qui lui ont succédé. Il ne  
conclut pas.

BnF  
MSS

- Au XIII, l'ordalie est en général abandonnée  
sur le territoire, après une série de décisions mises  
en place à partir III

- S/ les textes de AP III, le duel judiciaire n'est  
clairement "enormément excessif", il doit être déposé -  
quelqu'un qui a perdu, dans le duel judiciaire  
n'est pas considéré comme vaincu.

- S/ Lucius III le pape a organisé un art  
à son sujet. Il réclame qui a été autorisé par l'évêque  
/ n'est pas encore considéré comme vaincu.

- Le texte III interdit à la fois le duel de perdre  
mais (pour le champion vaincu, c'est la règle)  
à l'égard du duel judiciaire.

- En 1215 le 4<sup>e</sup> <sup>concile</sup> Lettres du pape interdisent  
de tenir le duel judiciaire.

- De l'usage du XIII n'est pas encore de l'ordalie;  
on abandonne le duel, mais on s'intéresse surtout à ces  
contraintes. Balde en parle encore et dit  
"presumptiva probatio" n'est pas un jugement  
et conclusions capitales, mais un jugement computationnel  
de la main. (Mais est-ce un jugement de 10  
choses qui est "répété"?)

W 147.159.